

glo-allemande ne s'est jamais démentie. La France en pâtit la première par l'agrandissement que firent les Allemands du Cameroun, et l'Angleterre au Congo, où elle fut contrainte d'abandonner ses prétentions, en laissant consacrer l'existence de l'Etat indépendant du Congo.

Les avantages qui ont été obtenus par l'Allemagne dans le Sud-Ouest africain trahissent les vues lointaines qu'elle a sur ces parages. Il n'est ressortit qu'elle se considère comme l'héritière présumptive de la partie méridionale de l'Angola.

L'Allemagne a su faire accepter à l'Angleterre sa coprédominance dans l'Afrique du sud. Elle a gardé sous son influence toutes les régions occidentales saines et tempérées et s'est réservée tous les débouchés de l'Atlantique. Dans le nord, elle s'est établie en travers de la grande voie transafricaine, elle a coupé les communications anglaises et exige sa part dans le trafic en valeur de la Rhodésie septentrionale et du pays des grands lacs. Dans l'est, il est plus que probable qu'elle s'étendra jusqu'au Zambèze et peut-être jusqu'à Beira, ne laissant aux Anglais que la porte d'entrée de Daloga-bay.

Sans préjuger de ce que sera l'expansion de l'Allemagne vers le Congo belge, il n'est pas douteux que la question africaine ne soit à l'ordre du jour et qu'il revienne aux nations européennes d'en suivre le cours.

V. D.

Lettre de Paris

L'accord ratifié

Paris, 20 décembre. Je dois vous dire d'abord que le gouvernement a éprouvé une amère déception en apprenant que sur 595 députés le projet n'avait réuni que 393 voix. Jamais il n'avait eu plus de 150 membres de l'Assemblée, s'ajoutant aux 36 adversaires déterminés de l'accord, s'abstiendraient d'approuver le traité.

La proclamation du scrutin à laquelle était venu assister M. Caillaux, a été faite au milieu d'un silence glacial. On est en train de célébrer le triomphe que le président du Conseil croyait tenir ?

A mesure qu'avancait l'heure du vote, l'opinion de la Chambre devenait plus mauvaise. A un certain moment de la dernière séance on a cru que le traité n'avait pas 350 voix. Ce fut à ce point que plusieurs députés de la majorité ministérielle, qui voulaient s'abstenir, se décidèrent à voter pour, par crainte des conséquences du mouvement qui se dessinait.

Dependant un scène fort curieuse se passait dans l'hémicycle. M. Damon, député radical des Landes, hostile au projet, était entouré par une trentaine de radicaux incertains :

— Voulez-vous des éclaircissements ? Eh bien, disait-il, que l'un de vous monte à la tribune et demande au président du Conseil de donner devant le pays sa parole d'honneur qu'aucune clause secrète n'existe au sujet de l'accord.

Personne n'osa poser la question par crainte que M. Caillaux ne voulût pas répondre et ne les obligeât par là à ne pas ratifier le traité.

Il régnait, ce soir, après la séance, une atmosphère de gêne indécise. Tout le monde était de mauvaise humeur ; ceux qui n'avaient pas voté et ceux qui avaient voté.

On commentait en termes enthousiastes la déclaration des députés lorrains qui souleva quand elle fut lue les applaudissements frénétiques de l'Assemblée. L'un des signataires de cette patriotique déclaration, M. Mathis, député radical des Vosges, me disait ce soir : « Comment, Monsieur, pouvions-nous voter ce traité ? Jusqu'au dernier moment nous avons attendu une parole par laquelle le gouvernement aurait affirmé que la France poursuivait sa politique traditionnelle de fidélité à ses alliances et à ses amitiés. Cette parole n'est pas venue. C'est pourquoi nous avons été obligés d'abandonner notre compatriote Lebrun ! »

Lebrun ! C'est le ministre des colonies qui remporta l'autre soir un si joli succès de tribune et qui ce soir, en entendant ses amis, les députés de l'Est, dire pourquoi ils ne pouvaient pas souscrire à l'accord, éclata en sanglots comme un enfant. Avant le scrutin, il quitta la salle et s'en fut pleurer à son aise dans un bureau de la Chambre. On se demandait dans la soirée s'il n'allait pas résigner ses fonctions.

Il convient de dire que parmi les 393 députés qui ont ratifié l'accord, on compte environ 40 socialistes unifiés. J'ajoute que le silence obstiné gardé par M. Caillaux lorsque plusieurs orateurs le priaient instamment de fournir ses explications sur l'abandon de l'accord de 1909 et l'envoi du Panther à Agadir, a produit le plus fâcheux effet. « Nous nous retrouverons lors des interpellations, lui a-t-on crié. Il est probable que le Sénat sera plus pressé.

Henri CUISSE.

Lettre d'Italie

Démonstrations francophiles et ce que l'on pense de l'élection de M. Motta

Rome, 17 décembre. Le retour de Jean Carrère en Italie, après sa guérison, a donné lieu partout à des manifestations de sympathie et d'enthousiasme indicibles. A Naples, la ville dont il vient d'être nommé citoyen honoraire, dès qu'il toucha terre, une clameur énorme monta confondant les cris de « Vive la France ! Vive Carrère ! Vive l'ami de l'Italie ! »

« Tout à coup — raconte le *Matino*, de Naples — la vague d'émotion est telle que Jean Carrère n'y résista pas. Il s'évanouit entre les bras de sa femme. Revenu à lui, un peu plus loin, une femme du peuple lui tend une branche de camélias blancs et rouges, qui avec les feuilles vertes forment les couleurs nationales. Mais Jean Carrère est de nouveau pris d'une faiblesse et demande à boire. On lui donne de l'eau dans un verre. A peine vide, les évanouissements se disputent le verre où avait bu le héros.

« Et comme on craint : — Vive le héros ! Carrère, debout dans l'automobile répond... »

— Les héros, ce sont vos cent mille frères qui combattent là-bas... » A Rome, où il est arrivé le 16, la manifestation a été indescriptible. Dès que Jean Carrère apparut, il est entouré, enlevé, emporté par des enthousiastes, il est embrassé par les uns et par les autres, pendant qu'un immense « vivante ! » monte, retentit, gronde sous le hall de la gare, et que, tout le long de la rue voisine, à toutes les fenêtres, à tous les balcons, sur les toits, sur les terrasses, des drapeaux, des mouchoirs s'agitent. Tous les trains sont pris d'assaut par la foule et des grappes humaines pendent des wagons.

C'est l'Italie qui, par Rome, saluait sa sœur latine, la France, dans la personne d'un de ses fils. Jean Carrère a été ces jours l'homme le plus populaire de Naples et de Rome. Un journaliste qui, depuis bien des années, avait assisté à toutes les manifestations romaines, dit : — Jamais je n'ai vu un tel enthousiasme.

Et Jean Carrère s'est montré à la hauteur de la situation en refusant net l'offre d'un impresoire de faire, moyennant cinquante mille francs, une tournée de conférences en Italie. Il lui a déclaré qu'il ne voulait pas monnayer les admirations que son attentat lui a valu... Dimanche, un grand banquet lui a été offert par les Associations de presse italiennes. On comptait des centaines de participants, parmi lesquels de nombreuses notabilités politiques.

V. D.

Chronique Fribourgeoise

Fribourg-Posieux, ou un tramway sans rails. — Victoire des radicaux du Lac.

Fribourg, 19 décembre. A défaut des sports d'hiver, nous pourrions agiter nos congés du nouvel an par une course en tramway à Posieux. Nous trouverions là, avec l'avantage d'un prix exceptionnellement bas — soit centimes la course de Fribourg à Posieux — le charme d'une gracieuse nouveauté.

En effet, l'établissement de la ligne aérienne Fribourg-Posieux, premier tronçon du Fribourg-Farvagny, d'une longueur totale d'environ huit kilomètres, aura lieu l'un de ces jours, et l'inauguration est fixée au 27 courant.

En attendant, les ingénieurs-construc-teurs de la ligne, MM. Schenk et Blaser, à Fribourg, aidés de MM. Langer, ingénieur, Tschachtli, chef d'exploitation, et Novack, contre-maître, procèdent à la dernière mise au point.

L'énergie électrique sera fournie par l'entreprise Thusey-Hauterive, sous la forme de courant triphasé. La première voiture, toute fraîche arrivée des ateliers de Wiener-Neustadt, a déjà démarré sous la conduite du wattman Kappeler, aux hourras enthousiastes d'un nombreux public que cette « première » avait attiré dans la cour de la gare aux marchandises des C. F. F.

Le succès a été complet. D'un poids à vide de 2.000 kg, la voiture a une circulation aussi silencieuse et douce qu'une poussette d'enfant. Elle joint l'agréable à l'utile, l'élégance au pratique. Le Fribourg-Posieux constitue, en Suisse, la première application d'un système récent de traction électrique : l'Electro-Daimler-Stoll, dont les brillants succès, en Autriche et en Allemagne, ont démontré la supériorité.

Mues par des moteurs de 20 HP, placés à l'arrière, les voitures, aux roues munies de bandages pleins, circulent librement, sans rails, sur les routes ordinaires. L'extensibilité du câble de transmission donne à la voiture une liberté de marche exceptionnelle. Il lui permet de se déplacer de dix à douze mètres de chaque côté de la ligne aérienne. Aussi, croisements et dépassements de véhicules s'effectuent avec facilité.

Le trolley, chariot minuscule, roule sur les fils — qui sont ses rails à lui — et entraîne dans sa course légère la voiture à voyageurs. Il est amusant à voir... C'est là « la mouche du coche » de la vieille fable, dont le rôle est devenu singulièrement actif et puissant.

Dans sa séance du 12 mai 1911, le Grand Conseil alloua, sous la forme d'une prise d'actions, une subvention de 225.000 francs (moitié du devis des dépenses d'installation) au Fribourg-Farvagny. Le directeur des finances fribourgeoises, M. le conseiller d'Etat Théraluz, avait prononcé ces paroles significatives : « Cette nouvelle traction, si elle nous réussit, nous offre des perspectives d'avenir pour plusieurs parties du canton, extrêmement intéressantes au point de vue économique. »

Que de projets de chemins de fer ordinaires ont en effet échoué à cause des frais énormes d'établissement. D'autre part, l'expérience souvent tentée des services d'automobiles à benzine a démontré la grande difficulté d'application pratique. Ce fut le cas déjà pour le trajet Fribourg-Posieux. Le système « Electro-Daimler-Stoll » est, en quelque sorte,

V. D.

Courrier des Montagnes

Vie de fin d'année

La Chaux-de-Fonds, 19 décembre. Messieurs les membres des différents comités de la fête nationale de ski — qui aura lieu fin janvier — sont inquiets. Tous les matins en se levant, ils jettent un coup d'œil investigateur sur la terre, et toujours leurs espoirs sont déçus. Cette dernière neige ne viendra donc pas ! Elle fait preuve d'une obstination fort déplacée, il faut l'avouer. C'est le refrain général, d'ailleurs : Noël sans neige, ça n'est pas Noël. Et les vieux au chef branlant ramotent et grognent entre leurs dents défilantes : « De notre temps, on avait au moins de la neige ; mais par ces jours de socialisme et de renchérissement de la vie, ils ont changé tout cela. »

En attendant cette neige qui tarde, les organisateurs de la fête de ski ne perdent pas leur temps. Ils ont déjà fait aménager une piste sur Pouilleret, colline qui se trouve au nord de la ville ; il paraît que cette piste est un chef-d'œuvre dans son genre, qu'elle n'a rien à envier à celle de Davos, qui est la plus belle de l'Europe.

Depuis longtemps on procédait à des essais d'éclairage dans différents rues de notre ville. Nos autorités communales ont enfin installé de nombreuses lampes à arc dans la rue principale — orgueil du vrai Chaux-de-Fonnière. Cet éclairage est excellent et, ce qui est rare, satisfait chacun.

Les baraques de la foire de Noël et Nouvel-an sont là ! Quelle joie pour les gosses, qui rôdent, au sortir de l'école, les mains dans les poches et la goutte au nez, autour de la boutique du marchand de nougat, tenue par un Turc authentique, puisqu'il est coiffé d'un fez ; autour de celle du graveur sur verre dont l'habileté éblouit et qui, pensent-ils doit gagner beaucoup d'argent. Mais, malgré leur « bagout », leur persistance à vouloir vous faire acheter quelque chose, les marchands forains ne font pas beaucoup d'affaires et on se demande vraiment comment ils peuvent vivre.

Pour attendre sans trop d'impatience les fêtes, le Chaux-de-Fonnière prend part aux différents matches de loto organisés dans la plupart des cercles et des cafés. C'est curieux que l'autorité compétente accorde si facilement l'autorisation de faire ces matches, aujourd'hui où tout le monde se plaint du prix inabordable de chaque chose. Ceux qui ne vont pas aux matches de loto vont se délasser dans l'un des multiples cinématographes, qui sont remplis tous les soirs, au théâtre, aux concerts, aux conférences antialcooliques et autres. La troupe Baret vient donner ses représentations tous les quinze jours environ et la troupe d'opéra de Besançon, dont les amateurs disent beaucoup de bien, se fait applaudir en moyenne une fois par semaine. Ce qui n'empêche pas mon ami Philippe de ne savoir où aller passer ses soirées et je comprends cela fort bien : il n'a jamais un sou en poche.

L. C.

Chronique Jurassienne

La neuvième année scolaire. — Une vacation. — L'hiver au Mont-Soleil.

Saint-Imier, 18 décembre. Le 6 mai 1894, il y aura bientôt dix-huit ans, le peuple bernois acceptait une nouvelle loi sur l'instruction primaire, dont l'une des dispositions permet aux communes de supprimer la neuvième année scolaire. De toutes les municipalités de la partie allemande, une seule fit alors usage de cette liberté : ce fut Madretsch ; mais très peu de temps après, elle rétablit la scolarité du neuf ans. Dans le Jura, par contre, presque toutes les localités des districts catholiques supprimèrent cette dernière année, ainsi que plusieurs communes de la partie protestante, celles du Haut-Vallon de St-Imier en particulier.

Dès lors, la situation s'est sensiblement modifiée. Il y a vingt ans, comme je vous l'écrivais récemment, on avait encore le petit atelier et il était facile de placer garçons et filles en apprentissage. Maintenant, c'est la fabrique partout et celle-ci ne prend que les jeunes gens au-dessus de seize ans et les rétribue dès le premier jour. En outre, des écoles professionnelles se sont créées et développées, de sorte que l'apprenti est devenu chose assez rare.

C'est pas tout ! Les examens de recrues ont décidément fourni la preuve que la suppression de la neuvième année scolaire — la meilleure pour la jeunesse, puisqu'elle comprend l'âge de quinze à seize ans — a considérablement nuit à l'instruction des nouvelles générations. Le niveau a baissé. Aussi cette neuvième année a-t-elle été rétablie à Moutier, Reconvilier, Rossemaison, Delémont, Devilier, Movelier, Rebevelier, Roggenbourg, Vermeas, Viqveas, Dittingen, Duggingen, Zwingen, Bassecourt, Damphrey, Fahy,

Cugna, Vandincourt et Saignelégier. Hier, dimanche, les citoyens de Saint-Imier, appelés à se prononcer sur la même question, ont donné la réponse qui convenait : par 551 voix contre 99 et 11 bulletins blancs, ils ont décidé qu'à partir du printemps prochain, les enfants de la commune iront à l'école jusqu'à quinze ans révolus.

On a voté, en outre, pour le renouvellement de quelques autorités municipales. Il paraît, d'après les résultats qui seront complétés dimanche, que les deux partis en présence, radicaux et ouvriers, sont à peu près d'égal force. Si l'on avait introduit le vote proportionnel on pourrait terminer ces sortes d'opérations en une seule journée et les affaires publiques, certainement, y trouveraient leur avantage.

Faut-il se plaindre du bel hiver que nous avons ? A notre altitude de 800 mètres, la neige ne tient pas encore. Par contre, le versant nord du Chasseral est tout blanc, de même que le sommet du Mont-Soleil.

Notre station d'étrangers souhaiterait une saison plus rude. Toutes les chambres sont retenues. Samedi devait commencer l'arrivée d'une première colonie anglaise, et d'autres devaient suivre jusqu'au milieu de février. Mais il faut que la température s'y prête.

P. C.

CONFÉDÉRATION

A propos de la retraite de M. Comtesse.

On lit dans la *Thurgauer Zeitung* : « Le National Suisse espère que M. Comtesse continuera d'appartenir au gouvernement fédéral, qui lui vient d'être réélu à une si belle majorité. Ce vœu, nous le faisons aussi et cela d'autant plus que, chez nous comme à l'étranger, on doit trouver peu convenable le fait que des postes considérables soient toujours brigués par des candidats sur des jours fatigués de leurs fonctions. Le bruit court justement qu'une autre de ces charges va devenir vacante et qu'un nouveau membre du Conseil fédéral aurait des vues de ce côté (c'est sans doute de M. Ruchet qu'on veut parler). En tout cas si la chose se réalisait, ce serait un abus manifeste. »

Les nouveaux billets de banque. La Banque nationale suisse mettra ses nouveaux billets de cinquante francs en circulation le 22 courant. Le recto de cette nouvelle coupure se compose d'un cadre vert constitué par des figures géométriques et contenant à gauche un médaillon dans lequel se trouve, en noir, une tête de femme dessinée par E. Hodler. Le verso est imprimé en noir sur un fond en plusieurs couleurs parmi lesquelles le brun et le violet clair ressortent particulièrement, le premier dans le bas, le second dans le haut. Au verso est reproduit en vert sur un fond brun et violet clair le bûcheron au travail dessiné par Ferdinand Hodler. Cette vignette est entourée d'un cadre de figure géométrique en vert, contenant la raison sociale de la banque dans les trois langues nationales et le chiffre de 50 répété quatre fois dans les angles.

Expédition suisse au Groenland. La commission du fonds Louis Agassiz a décidé d'envoyer l'expédition suisse au Groenland la somme de 500 fr., montant du prix de 1911, qui n'a pas été attribué. La Société académique vaudoise a voté un don de 1.000 fr. à l'expédition suisse au Groenland.

Skiieurs et alpinistes, attention. De savants explorateurs des montagnes de la Suisse et du Tyrol président que l'hiver sera gros de dangers pour tous ceux qui se livrent aux sports alpins.

Il y aura de nombreuses et formidables avalanches, non seulement dans les régions supérieures, mais aussi sur le terrain onduleux qui se trouve devant le massif, et, dans les vallées, ce sera la guerre qu'une conséquence de la grande chaleur d'été passé. Pendant cette saison, le soleil avait brûlé toute l'herbe poussée sur les pentes et les quelques brins qui sont restés ont été depuis collés sur le sol par les pluies d'automne. Il n'y a donc rien qui puisse retenir la première neige tombée, et par conséquent, des couches solides pour ondiger les masses de neige ne pourraient pas se former.

Les skieurs aussi sont menacés et hier le sol d'été passé a crissé les glaciers et a fait des crasses larges et très profondes. Couvertes d'une couche légère de neige, elles forment autant de trappes. Les amateurs de ski feront donc bien de différer leurs prouesses jusqu'à une époque plus avancée.

Au Pilate. Malgré la saison avancée, une très faible couche de neige couvre actuellement le Pilate et ce qui permet, pour la première fois depuis la mise en exploitation du chemin de fer, de prolonger jusqu'à la durée de l'horaire des trains.

Les privilégiés qui ont eu l'occasion de faire l'ascension du Pilatus-Kulm, au cours des deux dernières semaines, ont joui de la hauteur, d'une vue incomparable sur l'immense mer de brouillard qui recouvre la plaine.

La compagnie ne désespère pas de conduire ses voitures au sommet du Pilate jusqu'à la St-Valère.

Viande congelée. Il vient de se constituer, avec siège social à Berne, sous le nom de « Union des Importateurs de viandes congelées », une société dont le but principal est de vulgariser la consommation des viandes congelées on dirait que tous les efforts vers une organisation nationale de la vente de ces viandes. Elle fera tout son possible pour obtenir l'unification des lois ou règlements des cantons et des communes sur les débits, etc. En un mot, elle prendra position chaque fois que les intérêts de la consommation seront compromis.

Le comité a été composé comme suit : Président, MM. Rodolphe Bolliger, directeur de la société générale de consommation, à Bâle ; vice-président, Léon Micolod, boucher à Genève, secrétaire, Hans Griger, à Berne ; caissier, Scudé à Neuchâtel ; adjoints, MM. Huser, Zurich, Schlegel, St-Gall ; Niedermann, Lucerne ; Kaspar Hosli, Glaris ; et Peter Oberhauch, Davos.

Les demandes d'admission doivent être adressées au président, à Bâle.

Service postal. A partir du 1er janvier 1911, l'échange de mandats télégraphiques est admis entre la Suisse d'une part, et les Etats-Unis d'Amérique et le Canada, d'autre part. Le montant à payer doit être indiqué en monnaie de dollar ; le montant maximum d'un mandat télégraphique a été fixé à 200 dollars. L'échange est opéré, du côté suisse, par la poste et, du côté de l'Amérique du Nord, par les soins de la Société allemande de télégraphes de l'Atlantique (Deutsch-Atlantische Telegraphengesellschaft) à Cologne, nouveau fait appel à la coopération de Sociétés américaines des télégraphes ; les administrations des postes des Etats-Unis d'Amérique et du Canada ne s'occupent pas du tout de l'exécution de ce service.

L'envoi gratuit de La Tribune de Genève sera fait dès ce jour au 31 décembre 1911 à tout nouvel abonné pour 1912.

Abonnements : Suisse, 18 fr. Etranger, 33 fr. Abonnements réduits (Suisse, 12 francs ; Etranger, 22 fr.) pour : cafés, restaurants, hôtels, salons de coiffure, cercles, sociétés, salles de lecture, pâtisseries, pensionnats, personnel enseignant, praticiens, pharmaciens, voyageurs, fonctionnaires et employés fédéraux, cantonaux et municipaux.

L'expédition d'un mandat télégraphique à destination des Etats-Unis d'Amérique ou du Canada doit payer le droit prévu pour les mandats de poste ordinaires, ainsi que la taxe du télégramme.

La transmission est effectuée par l'intermédiaire de bureaux d'échanges ; fonctionnant comme tels du côté suisse : le bureau des télégraphes de Bâle, ainsi que le bureau du transit des mandats en cette ville, du côté de l'Amérique du Nord : l'Agence de la Société allemande des télégraphes de l'Atlantique à New-York.

La carte « Stella ». Nous avons sous les yeux une nouvelle carte de la Suisse baptisée du nom de « Stella » Rien de plus clair, de plus soigné comme dessin, de plus détaillé et d'une valeur technique et artistique plus grande n'a été publiée dans le domaine des cartes populaires à bon marché.

C'est de bonne lithographie, ce qui donne à cette œuvre un aspect supérieur aux cartes populaires obtenues par des procédés économiques. Ce qui contribue aussi fortement à la netteté dans un ouvrage aussi chargé de détails et de renseignements de toutes sortes, c'est le nombre des couleurs ; il y en a huit.

Un type d'écriture spécial distingue nettement tout ce qui a rapport à l'orographie. Pour les chemins de fer, un choix judicieux de signes conventionnels permet de reconnaître : les chemins de fer à voie normale, à double ou simple voie, les voies étroites et tramways, les funiculaires et les voies ferrées à crémaillères, les stations et leur situation par rapport à la ligne.

Cette carte donne encore un grand nombre de côtes d'altitude, le dessin des glaciers, des cols et passages, des maisons isolées inportants, des châteaux, bains, sources, établissements, fortifications, ports et débarcadères de bateaux, etc.

On trouvera aussi les limites du « Parc national suisse » et, ce qui ne figure sur aucune carte de ce genre, la délimitation de la zone neutralisée en Savoie et la zone franche autour de Genève.

Les différentes langues de la Suisse (romanche compris) sont rationnellement appliquées aux régions où elles dominent.

Enfin, deux « papillons » donnent, l'un un résumé de la distribution administrative, cantons avec leur population, leur superficie, et départements limitrophes avec les mêmes renseignements statistiques, et l'autre la répartition des idiomes nationaux avec la traduction d'un grand nombre de noms de lieux dans nos différents langues.

La carte « Stella », éditée chez M. Léon Martinet à Lausanne, sera publiée sous deux formes : carte murale pour bureaux, offices, études, etc., et carte pliée pour le tourisme. Collee sur toile en 4 feuilles ou même en une seule, elle sera précieuse aux voyageurs.

BERNE — Nouveaux abattoirs. La municipalité de la Ville de Berne soumet au Conseil communal une demande de crédits de 3.400.000 fr. pour la construction d'un abattoir dans le quartier du Wyler, au nord de la ligne d'Olten. A cette dépense correspondront des recettes assez importantes provenant de la location des appartements annexes, de la perception des droits d'abatage, de la vente de la glace, etc.

La municipalité estime que l'abattoir ne coûtera pas plus de 27.000 fr. par an à la ville pendant la première année et que les recettes s'équilibreront à bref délai avec les dépenses.

SOLEURE — Un dangereux client. Il y a quelques jours, un personnage enveloppé d'une pelure au capuchon relevé, le visage dissimulé derrière un masque noir, entra dans le magasin de la coopérative d'Olten et demanda pour cinquante centimes de biscuits. Honteusement que la demoiselle de service se méfia et gagna la porte, tout en ayant l'air de chercher la marchandise demandée.

Le mystérieux personnage essaya alors de s'enfermer dans la place, mais les cris de la jeune fille avaient attiré du monde. Se voyant découvert, le bandit prit la fuite.

VALAIS — Les sports à Zermatt. Le Ski-Club de Zermatt nous communique le programme de son cours qui aura lieu du 1er au 8 janvier sous la direction du guide Oscar Supersaxo, de Saas-Fee.

Il est prévu durant cette période divers exercices, ainsi que des courses dans les environs de Zermatt, au Gornegrat, au Furg-grat (3480 m.), avec retour par le St-Théodule et la lac Noir ; à la Rifflalp et à la cabane de Schoenbühl.

Le dimanche 7 janvier aura lieu un concours de saut avec fête de clôture. Il est prévu un autre pour le jour suivant, au cas où le temps le permettrait, une traversée du Col de l'Aigle (3.798 m.) jusqu'à Saas-Fee.

Le Ski-Club de Zermatt fournira très volontiers tous les renseignements désirables.

ALLEMAGNE — Une pseudo-reine Marie-Antoinette. A l'occasion du centenaire de l'annexion de la principauté d'Ansbach par la Bavière, le gouvernement de Munich avait obtenu pour M. Tarrasch de procéder à certaines recherches dans les archives du gouvernement prussien. M. Tarrasch a ainsi découvert un rapport du futur ministre Hardenberg qui mentionne une fausse reine Marie-Antoinette, épisode demeuré inconnu jusqu'à ce jour.

ITALIE — L'exposition de Turin. L'industrie de l'automobile fait de grands progrès en Italie. A l'exposition de Turin, les fabricants italiens se sont fait apprécier. La marque « Bianchi » est l'une des plus lancées. Elle a obtenu un grand prix et un diplôme d'honneur.

BULGARIE — Exposition de Sofia. La Gazette des Etrangers, paraissant à Genève, annonce qu'une exposition internationale aura lieu à Sofia en juin 1912. Tous les produits de l'industrie du commerce, de l'agriculture, des arts, de l'enseignement, de l'hygiène, de l'alimentation et des sports, et, en général, tous les produits exportables et importables seront admis à cette exposition. Cependant, une large part sera attribuée à l'agriculture, qui est la branche principale en Bulgarie.

Exploitation religieuse. Le révérend Frank Sandford, fondateur de l'extrême secte religieuse « le Saint-Esprit et nous », a été condamné hier à Portland (Maine) à dix ans de prison pour meurtre. Le condamné avait frété le yacht *Coronet* et entrepris un voyage lointain en mer avec un certain nombre de ses affidés, afin de les préparer, dans la

Le sous-officier de cette section et le maire entrèrent dans un débat où se trouvaient les militaires. Avant même qu'ils eussent eu le temps de regarder la citadelle, ils furent frappés brutalement par les révoltés. Ceux-ci se rendirent sur la plage, s'introduisirent dans une villa qu'ils fouillèrent de fond en comble, brisant et volant ce qui leur tombait sous la main, terrorisant le gardien. Ils continuèrent leurs exploits, menaçant les habitants de sabres cassés, dont ils se servaient comme poignards.

Les mutins revinrent vers la ville, rencontrèrent le marin Barbot, l'arrêtrèrent, et le poignard sur la poitrine, voulurent l'obliger à les transporter à Chapus à l'aide de son canot. Le père du marin, voyant son fils en danger, accourut avec son fusil. Huit d'entre eux sautèrent dans une petite embarcation. La gendarmerie de marine les arrêta à Chapus à leur arrivée. Les habitants de Saint-Trojan, armés de fusils, de fourches et de bâtons, se livrèrent à une véritable chasse à l'homme et finirent par se rendre maîtres des autres révoltés, qui seront expédiés à la citadelle.

La municipalité de Saint-Trojan prépare une pétition pour demander au ministre de la guerre de débarrasser l'île de ces tristes individus.

Macabre aventure. Il y a trois jours, le maire de Saucy-sur-Meurthe avisait le Parquet que le cadavre d'une jeune femme venait d'être trouvé dans la Meurthe, à proximité d'un pont. Peu après, un habitant d'Anould, village voisin, M. Houssemand, reconnaissait en cette femme sa sœur disparue depuis quelques jours. M. Houssemand fit charger le corps sur une charrette et le transporta chez lui ; il prit ensuite toutes les dispositions pour l'inhumation.

Au moment où on mettait le corps en bière, Mlle Houssemand entra dans la chambre mortuaire, où l'apparition causa un désarroi indescriptible.

Sujette à des troubles cérébraux, elle avait quitté le domicile de son frère. Une coïncidence extraordinaire avait fait qu'à ce moment, une jeune femme qui lui ressemblait étrangement s'était précipitée dans la Meurthe.

Le plus pénible de l'aventure pour M. Houssemand est que jusqu'à nouvel ordre il est légalement considéré comme le frère de l'étrangère. En effet, l'acte de décès étant dressé, il faut maintenant un jugement pour l'annuler. Quant à sa sœur, le spectacle de son enterrément *ad diem* a achevé de lui faire perdre l'esprit.

Legros graveur. On annonce la mort, à Watford, près Londres, du Bourguignon Alphonse Legros. Il faut saluer cette grande figure. Peintre, graveur, médailleur et sculpteur, Legros était un maître.

Doué d'une étonnante mémoire visuelle, c'est lui qui exécuta le premier portrait de Gambetta, qu'un legs vint de faire entrer au Luxembourg. Voici la genèse de cette toile, telle que Legros l'a lui-même racontée.

Sir Charles Dilke désirait fort une effigie du grand tribun qu'il admirait sans réserve.

Mais, disait-il devant Legros, Gambetta ne veut jamais poser ; il a refusé à tous les peintres qui l'ont sollicité.

Alors Legros : — Voulez-vous parler que je réussirai ? — Vous ? Je tiens le pari.

Le soir même Legros quittait Londres, débarquant à Paris, courait chez Gambetta.

— Te voilà ! s'écria l'homme d'Etat. Quel bon vent t'amène ? — Le vent de la commande !... Je viens faire ton portrait ! — Aie !... Mais comment refuser à un compagnon de jeunesse ? Fais-le donc, à la condition que je ne poserais pas.

— Soit ! A quelle heure nos séances ? — Tous les jours, de deux heures du matin à sept ! Je ne me couche qu'à ce moment-là.

Legros fit le portrait. Gambetta l'examina longuement, et s'écria : — C'est un Barbarelli !

ALLEMAGNE — Une pseudo-reine Marie-Antoinette. A l'occasion du centenaire de l'annexion de la principauté d'Ansbach par la Bavière, le gouvernement de Munich avait obtenu pour M. Tarrasch de procéder à certaines recherches dans les archives du gouvernement prussien. M. Tarrasch a ainsi découvert un rapport du futur ministre Hardenberg qui mentionne une fausse reine Marie-Antoinette, épisode demeuré inconnu jusqu'à ce jour.

ITALIE — L'exposition de Turin. L'industrie de l'automobile fait de grands progrès en Italie. A l'exposition de Turin, les fabricants italiens se sont fait apprécier. La marque « Bianchi » est l'une des plus lancées. Elle a obtenu un grand prix et un diplôme d'honneur.

BULGARIE — Exposition de Sofia. La Gazette des Etrangers, paraissant à Genève, annonce qu'une exposition internationale aura lieu à Sofia en juin 1912. Tous les produits de l'industrie du commerce, de l'agriculture, des arts, de l'enseignement, de l'hygiène, de l'alimentation et des sports, et, en général, tous les produits exportables et importables seront admis à cette exposition. Cependant, une large part sera attribuée à l'agriculture, qui est la branche principale en Bulgarie.

Exploitation religieuse. Le révérend Frank Sandford, fondateur de l'extrême secte religieuse « le Saint-Esprit et nous », a été condamné hier à Portland (Maine) à dix ans de prison pour meurtre. Le condamné avait frété le yacht *Coronet* et entrepris un voyage lointain en mer avec un certain nombre de ses affidés, afin de les préparer, dans la

FRANCE — Les disciplinaires d'Oléron se mutinent. Les disciplinaires envoyés dans l'île d'Oléron ont jeté l'émoi dans la station balnéaire de Saint-Trojan. Quinze fortes têtes de la section spéciale du 144me s'évadèrent de la citad